

## POSEUR SOLS SOUPLES /SOLIER MOQUETTISTE

SO / Aménagement Intérieur Bâtiment : 03. 16.18 Mise à jour 03/2025

Codes : NAF : 43.33 Z ROME : F1609 ; PCS : 632h ; NSF : 233s

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

### Situation Travail

Pose et fixe tous revêtements souples : textiles (moquettes, dalles amovibles...) ; PVC (dalles, lames thermoplastiques, linoléum ...) ; spéciaux (caoutchouc, coco latex...) sur les sols à l'intérieur des bâtiments



Travaille dans des locaux habités ou en travaux (neuf et réhabilitation).



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Les peintres peuvent poser les sols souples :

**Peintre Applicateur Revêtements Techniques 03. 09.18**

- Approvisionne le chantier : rouleaux de sols souples en PVC pesant de 150 à 180 kgs, selon leur longueur, (*peut effectuer une prédécoupe en atelier*, transportant sur le chantier que le matériau nécessaire) ; cartons de dalles moquettes, cartons de dalles PVC, sacs de ragréage, seaux de colle, machines (raboteuse, ponceuse autoportée de sol) pesant jusqu'à 120 kg, aspirateur, à l'aide d'un diable à manutention monte escalier, ou avec un monte matériaux

- Pour diminuer le poids des rouleaux, et la découpe au cutter sur chantier (risques de coupures aux mains), peut découper aux mesures, en atelier, avec **une table à découpe** (les lés sont moins lourds que les rouleaux entiers, limitation des contraintes posturales sur chantier et moins de pertes liées aux chutes non utilisées).

- Dépose le revêtement existant (rénovation) manuellement ou à l'aide de machines décollant la moquette (combinant l'action d'un solvant et d'une lame), enlevant les dalles ou décapant le sol (colles, peinture) ; ensuite évacue les déchets.

Peut utiliser un burineur pneumatique ( réglable de 6 à 8 bars) anti vibratile , avec longueur de manches assurant une position de travail optimale ( préservation du dos ) , pour enlever un carrelage , retirer un lino ou de la moquette plus rapidement .



- Prépare le support : il doit être propre afin de permettre l'adhérence du ragréage ; s'assure de la non-présence de produits de cure (souillure, laitance, poussière...), lessive, décape gratte (avec une raclette de sol ou avec une raboteuse à béton), ponce (ponceuse avec aspiration des poussières), grenaille, aspire avec aspirateur très haute filtration.

- Traite les fissures avec une résine époxy ou *polyester bi composant*

- Applique un enduit de ragréage auto lissant (ciment) ; et sur les supports très absorbants : un primaire d'accrochage adapté : mono composant sans solvant de préférence



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Etale la colle (colle contact sans solvant, en phase aqueuse ; acrylique sans solvant, néoprène, époxy-uréthane bi composant) à genoux avec une spatule à dents ou au rouleau selon la colle, puis pose le revêtement (dalles thermoplastiques, moquette, tapis vinylique sur feutre...) dont il ajuste les bords en les découpant *avec une lame montée* (cutter de sécurité).

Actuellement : **la pose libre (non collée)** se substitue petit à petit à la pose traditionnelle (collée)

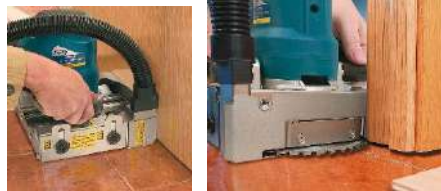
Cette pose libre permet de recouvrir directement les anciens revêtements existants ,sans dépose (carrelages, parquets...), le chantier est plus propre avec zéro émission de poussières, **et supprime l'utilisation des colles** ( acrylique, néoprène, époxy-uréthane, polyuréthane, urée formol (formaldéhyde) , Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI ...) et prépolymères (présents dans les colles)

- La moquette peut être déroulée sur des bandes adhésives doubles face ; les dalles vinyliques peuvent être préalablement chauffées au pistolet à air chaud.

- Effectue le marouflage, qui permet à la moquette ou revêtement PVC de bien adhérer au support ; utilise, un maroufleur à rouleau, (en acier ou en liège), un marteau à maroufler pour les petites surfaces ou un maroufleur à éperons pour les moquettes.

- Fixe les nez de marche et les plinthes avec une bande adhésive double face.

- Peut être amené en fonction de l'épaisseur du revêtement de sol à poser , à raccourcir le bas des portes (détalonnage) , pour cela utilise **une scie arasante avec aspiration** , ce qui évite de dégonder les portes ( diminution des manutentions , et gain de temps) ;sinon il doit ôter la porte à régler, la placer sur des tréteaux, la détalonner à la scie circulaire ou égoïne, puis la replacer sur ses gonds.



- Pour travailler à genoux utilise des cales d'appui, pour soulager les contraintes articulaires et musculaires,  
- Peut intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante, après formation (sous-section 4) *lors de travaux de rénovation*

**Opérateur Intervenant Matériaux Amiantés (MCA) 04.10.18** (dalle de sol avec sous face amiantée, bâti <1997).



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

**Les règles de l'art amiante SS4** : (4 situations pour le solier) : chaque situation de travail comporte 4 phases : préparation ; intervention ; repli ; décontamination.

**Poseur revêtement de sols souples ED 4279 INRS 10/2016**

### **Exigences**

- Capacité Réflexion /Analyse : découpe
- Co activité :
- Conduite : VUL
- Contact Clientèle :
- Contrainte Physique :
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : accroupie, agenouillée
- Coordination Précision gestuelle : découpe
- Mobilité Physique :
- Travail à la Tâche possible
- Travail en Equipe : travaux neufs
- Travail Seul : artisan en rénovation

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression Agent Chimique : contact, projection colle, résine
- Agression Agent Thermique : pistolet air chaud
- Chute Plain-Pied : surface glissante, encombrement, escalier
- Contact Conducteur Sous Tension : machine électrique, prise, rallonge
- Emploi Machine Dangereuse : ponceuse, raboteuse
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : cutter, lame
- Explosion : vapeur explosive (néoprène et source chaleur)
- Incendie : produit Inflammable (produit phase solvant)
- Port Manuel Charges : rouleaux moquette, cartons de dalles, sacs ragréage
- Projection Particulaire : poussière ...
- Risque Routier : mission
- Port Manuel Charges : rouleaux moquette, cartons de dalles, sacs ragréage
- Projection Particulaire : poussière ...
- Risque Routier : mission



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) : déclenchant action prévention ponceuse, raboteuse, grenailleuse
- Hyper Sollicitation Membres TMS.
- Vibration : Main/Bras > 2,5 ms<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention
- Manutention Manuelle Charge.
- Colle /Adhésif : acrylique, néoprène, époxy-uréthane, polyuréthane, urée formol (formaldéhyde). Décapant/Nettoyant/Détergent : soude caustique/hydroxyde sodium ; ammoniac ;
- Hydrocarbure Aromatique Pétrolier / solvant organique: toluène, (débitumant) *à substituer++*
- Hydrocarbures Halogénés Chlorés : Dichlorométhane (chlorure de méthylène) trichloroéthylène, perchloroéthylène : PCE ...: *à substituer++*
- Formaldéhyde contenu dans certains revêtements
- Poussière Fibre Minérale Naturelle : Amiante (travaux rénovation : colles amiantées, dalles vinyle amiante).
- Poussière Silice Cristalline : ponçage, grenailage sol béton
- Résine : époxydique, polyester, polyuréthane (Diisocyanate dyphenylméthane MDI) :

traitement fissures de sol

- Poussière Silice Cristalline : ponçage, grenailage sol béton

## Maladies Professionnelles

**Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre**

- Affections chroniques du rachis lombaire : manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(98)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma **(57)**
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires **(69)**
- Lésions chroniques du ménisque : **(79)**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Maladies provoquées par résines époxydiques : lésions eczématiformes **(51)**
- Affections causées par les ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite **(8)**
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire **(25)**
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation poussières d'amiante **(30)**
- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation poussières d'amiante **(30 bis)**
- Cancers du larynx et ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante **(30 ter)**
- Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel : syndrome ébrieux ou narcotique, dermatites, conjonctivites irritatives, eczémas, encéphalopathies **(84)**
- Affections provoquées par les isocyanates organiques : blépharite conjonctivite, rhinite, asthme utilisation colle polyuréthane **(62)**
- Affections provoquées par aldéhyde formique et ses polymères : dermatite, rhinite, eczéma, asthme : colle au formaldéhyde(urée formol) , revêtement contenant du formaldéhyde **(43)**
- Affection provoquée par aldéhyde formique et ses polymères : cancer nasal - pharynx **(43 bis)**
- Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, toluène et xylènes et tous les produits en renfermant : avec vomissements à répétition : **(4 bis)**
- Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel : syndrome ébrieux ou narcotique, dermatites, conjonctivites irritatives, eczémas, encéphalopathies : dégraissant **(84)**

- Affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène: exposition <1995 : cancer primitif du rein **(101)**

## Mesures Préventives

*Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **sur le chapitre correspondant** du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP*

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT

#### Aide financière CARSAT :



### PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- ✓ **TOP BTP** : Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la construction :
- ✓ **Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)** - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS
- ✓ **Risque chimique Equipements** : aspirateur de chantier destiné à être utilisé par les professions exposées aux poussières de silice cristalline

**Amiante** : intervention matériaux amiantés sous- section 4 : dalles de sol, colles amiantées. Bâtis < 1997

**Atmosphère Explosive ATEX** : si produits utilisés sont en phase solvant (PE) à substituer ,

**Bordereau Suivi Déchets Dangereux** : BSDD ; BSDA ; BSFF : dalles, colles amiantées, solvantées

**Bruit**

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Déchets Gestion /REP Bâtiment

Dossier Technique Amiante (DTA)

Fiche Données Sécurité (FDS)

Organisation Premiers Secours

Permis Feu. : si zone ATEX



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

Risque Chimique: ACD-CMR/Nanomatériaux/Perturbateurs Endocriniens/Biocides :

Colles acrylique, néoprène, époxy-uréthane, polyuréthane, urée formol (formaldéhyde) : PE ;  
résines : époxydique, polyester, polyuréthane (Diisocyanate dyphenylméthane MDI) (traitement  
fissures de sol), hydrocarbure aromatique pétrolier / solvant organique: toluène **à substituer++**  
- Hydrocarbures Halogénés Chlorés : Dichlorométhane (chlorure de méthylène)  
trichloroéthylène, perchloroéthylène perturbateurs endocriniens ( PE) : **à substituer++**

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels :Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie

Travail Isolé :

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins18 ans

## MESURES TECHNIQUES :

**Amiante** : intervention matériaux amiantés sous- section 4 : dalles de sol, colles amiantées bâtis <1997

**Atmosphère Explosible ATEX** : selon produits utilisés ( colles solvantées)

Chute Plain-Pied

Déchets Gestion

Eclairage Chantier

Espace Confine (Restreint-Clos)

Lutte Incendie.

**Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques** :

**M**achines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Manutention Mécanique: Grue Tour/Grue Mobile

Manutentions Manuelles/TMS :Aides : monte matériaux, diable électrique ...

Organisation Premiers Secours

Permis Feu. : si zone ATEX

### **Poly Expositions Exosome Surveillance Biologique Exposition Professionnelle**

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ) ; risques chimiques ( colles, résines époxy-uréthane, polyuréthane ; hydrocarbure aromatique pétrolier / solvant organique: toluène, xylène ; Hydrocarbures Halogénés Chlorés : Dichlorométhane (chlorure de méthylène) trichloroéthylène, perchloroéthylène : PCE ... ; silice ,amiante )

**Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs** : ponçage sol béton (ponceuse avec aspiration ) travail à l'humide

Risque Chimique: Stockage/Etiquetage/Mesurage Atmosphérique/ Surfacique

Risque Electrique Chantier : coffret électrique portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant



## Substitution CMR-ACD/Changement Mode Opérateur :

- ✓ Substituer les revêtements contenant du formaldéhyde et les colles au formaldéhyde : le label EC1 GEV-Emicode certifie les faibles émissions dans l'environnement de substances gazeuses, liquides ou solides, comme les Composés Organiques Volatils (COV) émis par certains matériaux ; la classification Emicode® offre une base sérieuse pour l'évaluation et la sélection des produits de pose, colles et produits pour le bâtiment ;
- ✓ Utilisation de nettoyants écologiques biodégradables esters méthyliques d'acides gras (EMAG) d'huiles végétales de colza ++ ou huile de tournesol : liquides très peu volatils, insolubles dans l'eau, non inflammables (point éclair élevé) ; esters dibasiques, DMSO (diméthylsulfoxyde), alcool benzylique

Travail Isole : artisan/ indépendant.

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations : membres supérieurs

## MESURES HUMAINES :

### Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Equipements Protection Individuelle Amiante(EPI)

Fiche Exposition Amiante

Formation Amiante :sous-section 4

Formation Di Isocyanates concentration supérieure égale 0,1% en poids : résine :polyuréthane (Di isocyanate dyphenylméthane MDI) : traitement fissures de sol

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Permis Feu : si zone ATEX.

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Habilitation Electrique: : **BS** peut réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : utilisation de machines portatives).

**Carnet de prescriptions de sécurité électrique pour le personnel du BTP habilité BS guide OPPBTP mise à jour 06/2024**

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Notice Poste/Informations CMR/ACD Salaries

### **Passeport Prevention**

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Information Prevention en Réalité Virtuelle & Jeux

Sensibilisation Risque Routier



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

### **Suivi Individuel Préventif Santé**

#### ❖ **Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé**

#### **OBJECTIFS :**

- Informer la personne sur les facteurs de risques de son métier , et la sensibiliser sur les moyens de prévention collectifs et individuels( remettre une fiche métier)
- **Tracer ses expositions professionnelles**
- **Prévenir++** et **dépister** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*

- **Participer à des actions de promotion de la santé** : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfiques de la pratique sportive , conduites addictives ..., pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de de dépistage ...
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé , et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

### **Poly exposition: ANSES/PST3 09/2021**

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales

### **Profils homogènes de travailleurs poly exposés PST3 ANSES, SPF, DARES 09/2021**

#### **Risques Particuliers :**

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**



## **PREVENTION GAGNANTE BTP** Performance Economique

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1A **à compter du 01/01/2021**: au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**  
**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**  
Ponçage, grenailage sols béton (préparation support)
- Travaux exposant au formaldéhyde CMR cat 1A **à compter du 01/01/2021**: au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**  
**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020** : la colle utilisée pour poser la moquette peut contenir du formaldéhyde, ainsi que le revêtement lui-même .
- Poussière fibre minérale naturelle : amiante (rénovation : colles amiantées, dalles vinyle amiante : bâtis < 1997).
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

## Risques Autres :

### ✓ **Contraintes posturales :**

- Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)
- Contraintes posturales (à genoux, accroupi) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)

### ✓ **Contraintes physiques intenses :**

- Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C)++ déclenchant action prévention
- Vibrations Main/Bras > 2,5 ms<sup>2</sup> (8h) ) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

✓ **Nuisances chimiques** : exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ( excepté nuisances incluses dans les risques particuliers **cf. supra** ) .

- Résines : époxydique, polyester, polyuréthane (Diisocyanate dyphenylméthane MDI) : traitement fissures de sol
- Colles acrylique, néoprène, époxy-uréthane, polyuréthane, urée formol (formaldéhyde)
- Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI ...) et prépolymères (présents dans les colles)
- Hydrocarbure aromatique pétrolier / solvant organique: toluène, xylène **à substituer++**
- Hydrocarbures Halogénés Chlorés : Dichlorométhane (chlorure de méthylène) trichloroéthylène, perchloroéthylène : PCE **à substituer++**

**Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021**

## Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; ... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel** ).

**Important** : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

### ❖ Bruit :

- **Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

**Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023**

**L'EchoScan Audio et les produits chimiques vidéo INRS 06/2021**



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

Lors du **suivi en santé au travail** du salarié , prendre en compte les **effets ototoxiques potentiels**

Une attention particulière doit être portée au **suivi de l'audition** dans les situations de poly exposition

- **Certaines substances chimiques sont considérées comme des agents ototoxiques potentiels**, à des concentrations qu'il est possible de rencontrer en milieu professionnel.

- Solvants organiques (styrène, **toluène**, **xylène**, éthylbenzène, chlorobenzène, **trichloroéthylène**, n-hexane, n-heptane, disulfure de carbone et mélanges de solvants) ;

- **Certains médicaments sont aussi ototoxiques** ( certains antibiotiques, diurétiques , anti tumoraux)

Le FIOH (institut finlandais santé travail) recommande l'utilisation d'un équipement de **protection individuelle antibruit** dans les situations où le niveau d'exposition à ces substances est > 10% de la valeur limite d'exposition professionnelle, et le niveau de bruit est  $\geq 75$  dB (A).

❖ **TMS Membres supérieurs :**

**Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ...  
Santé publique France mise à jour 10/2019**

❖ **Suivi Exposition Silice :** préparation support béton

**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés  
cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**

❖ **Rechercher**

**BPCO : tabagisme /Exposition professionnelle**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

❖ **Nuisances Chimiques :**

L'opérateur peut être exposé ***simultanément à plusieurs produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé*** ; il est nécessaire d'évaluer les risques liés à la combinaison de ces expositions.

**Poly expositions chimiques massives et diffuses : une réalité méconnue INRS 12/2020**

❖ **Agents chimiques dangereux : Solvants : Hydrocarbure Aromatique Monocyclique / Solvant organique halogéné**

**Surveillance Biologique Exposition Professionnelle Risques Chimiques**

**Base de données Solvants : plus de 100 substances classiquement utilisées comme solvant INRS**

**Prévenir les risques liés aux solvants INRS**

- ❖ **Formaldéhyde** : la colle utilisée pour poser la moquette peut contenir du formaldéhyde ( *colles urée formol* ), ainsi que le revêtement lui-même c'est aussi un perturbateur endocrinien (PE)

L' ANSES conclut à un lien de causalité avéré entre l'exposition professionnelle au formaldéhyde et les leucémies myéloïdes.

Valeurs appliquées en milieu professionnel:

**Le décret du 09/12/2020 , fixe les valeurs limites d'exposition professionnelles qui sont entrées en vigueur le 01/02/2021**

**Leucémies myéloïdes en lien avec l'exposition professionnelle au formaldéhyde  
Connaître, évaluer, protéger Avis de l'ANSES Rapport d'expertise collective 02/2023**

- ✓ EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail : asthme ;
- ✓ L'interrogatoire et l'examen clinique rechercheront particulièrement une irritation oculaire, respiratoire ou cutanée, une allergie cutanée ou respiratoire (asthme), une affection respiratoire chronique
- ✓ Carcinome du naso pharynx (exposition >5 ans, délai prise en charge 40 ans)  
Une Formule Numération sanguine pourrait être demandée ( risque leucémie myéloïde)



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**

- ❖ **Utilisation de résines à base d'isocyanates** : (rebouchage fissures de sol)

L'exposition, même à de faibles concentrations, peut entraîner des réactions allergiques, avec notamment le déclenchement d'un asthme professionnel irréversible.

On recherchera :

- Eczéma de contact
- Irritation oculaire
- Rhinite chronique
- Pneumopathie d'hypersensibilité avec symptômes d'allure grippale : fatigue, fièvre, essoufflement, frissons... ;
- Asthme professionnel qui peut apparaître plusieurs mois ou années après l'exposition.

Après sensibilisation, des manifestations asthmatiques peuvent se produire à de très faibles concentrations, même inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

- ✓ EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail

Depuis 08/2020, l'annexe XVII du règlement européen REACH classe désormais selon la classification harmonisée, les di isocyanates (résines polyuréthannes) comme **sensibilisant respiratoire** de catégorie 1 et comme **sensibilisant cutané** de catégorie 1

- ❖ Depuis le 24 /02/ 2022, pour les produits dont la concentration en di isocyanates est supérieure ou égale à 0,1 % en poids dans le mélange, la mise sur le marché n'est possible que si la mention suivante est apposée de façon visible sur l'emballage : « **à compter du 24 /08/2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.** »
- ❖ La directive (UE) du 13 /03/2024 (JOUE du 19 /03/202) , a introduit des valeurs limites d'exposition professionnelle pour les di isocyanates,



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Pour tenir compte des possibles problèmes de faisabilité technique des mesures de l'exposition et du temps nécessaire pour mettre en œuvre des mesures de gestion des risques, notamment pour le secteur de la construction, une période transitoire **jusqu'au 31/12/2028** a été mise en place, avec les valeurs limites d'exposition professionnelle suivantes :

<b>VLEP-8h – Valeur moyenne d'exposition sur 8 heures</b>	<b>VLCT – Valeur limite d'exposition à court terme (15 minutes)</b>
10 µg NCO/m <sup>3</sup> ou <b>0,01 mg NCO/m<sup>3</sup></b>	20 µg NCO/m <sup>3</sup> ou <b>0,020 mg NCO/m<sup>3</sup></b>



A compter du 01/01/2029 :

<b>VLEP-8h – Valeur limite d'exposition sur 8 heures</b>	<b>VLCT – Valeur limite d'exposition à court terme (15 minutes)</b>
6 µg NCO/m <sup>3</sup> ou 0,006 mg NCO/m <sup>3</sup>	12 µg NCO/m <sup>3</sup> ou 0,012 mg NCO/m <sup>3</sup>

**Suivi Exposition Amiante** : travaux rénovation colles amiantées (bâtis<1997)...;

Un auto-questionnaire de repérage de situations exposantes à l'amiante peut être utilisé pour les visites d'embauche de salariés dont ce n'est pas le premier emploi , visites de mi- carrières, visites de fin de carrière

**Auto-questionnaire de repérage de situations de travail exposantes à l'amiante PRST 4 Auvergne Rhône Alpes 2024**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ❖ **Vaccinations :**
  - ❖ **Examens Dépistage Santé :**
  - ❖ **Téléconsultation :**
  - ❖ **Visite médicale mi-carrière :**
  - ❖ **Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**
  - ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**
- Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel**
- Poseur Sols Souples/Solier (SPE/SPP):**
- ✓ Poussières de silice inhalable **(25)** : ponçage à sec des sols béton, préparation support
  - ✓ Amiante **(30)** ; **(30 bis)** ; **(30 ter)** intervention bâtis<1997 colle amiantée dalles vinyles

- ✓ Travaux exposant au formaldéhyde CMR cat 1A
- ✓ Trichloroéthylène : cancer du rein : dégraissant et nettoyant ;utilisation **avant 1995 MP (101)**
- ✓
- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
  - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
  - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
  - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
  - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
  - Bruit : Audiométrie de fin de carrière



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique